

## REGLEMENT PECHE 2024

Hey !! Faut qu'on te dise deux trois trucs pour que tout le monde passe un bon moment ! Ouvre tes yeux, mets tes lunettes au besoin et c'est parti ! Comme nous ne sommes pas chez Mémé, il y a un minimum de règles à respecter et la première c'est vous protéger vous et nos amis à écailles mais aussi à plume et à poil ! Tout le site est entièrement régi par une pêche autorisée 100% No-Kill ! (Oui, oui même le petit gardon ou la petite brème).

Réservations :.....	1
Arrivée sur le site : Désinfection du matériel.....	2
Installation sur poste :.....	3
Ce qui est obligatoire : .....	3
Ce qui est autorisé :.....	3
Ce qui est interdit : .....	4
Concernant vos véhicules et la circulation au sein du site : .....	4
Amorçage :.....	5
Ce qui est autorisé : .....	5
Ce qui est interdit :.....	5
Spécificité pêche Carpes / Esturgeons 100% NO KILL :.....	5
Ce qui est obligatoire : .....	5
Ce qui est autorisé : .....	6
Ce qui est interdit : .....	6
Spécificité pêche au Coup/Feeder/ A l'anglaise 100% NO KILL : .....	7

Ce qui est obligatoire : .....	7
Ce qui est autorisé :.....	7
Ce qui est interdit : .....	7
Spécificité pêche aux Carnassiers 100% NO KILL : .....	8
Ce qui est obligatoire : .....	8
Ce qui est autorisé :.....	8
Ce qui est interdit : .....	8
Spécificité pêche Silûre 100% NO KILL : .....	9
Ce qui est obligatoire : .....	9
Ce qui est autorisé :.....	9
Ce qui est interdit : .....	9
Manipulation et bien être des poissons, séances Photos :.....	10
Ce qui est obligatoire : .....	10
Ce qui est interdit : .....	10
Document à remettre signé à votre arrivée sur site.....	11
Acceptation du règlement : .....	11

## Réservations :

On commence par le début, c'est-à-dire votre réservation !

- Sur les 16 postes du site seulement 1 sur 2 sera réservé pour la pêche de la carpe (soit 8 maximum sur la totalité de l'étang). En effet, nous préférons éviter que les postes et les pêcheurs se gênent les uns les autres à l'exception des binômes qui

souhaiteraient pêcher à côté. (Sauf ceux qui ronflent)

- L'accès aux postes de pêche se fera uniquement sur réservation téléphonique ou mail 3 mois à l'avance maximum. Pour une durée de séjour de plus d'une semaine, la réservation peut être fait 6 mois à l'avance.
- Un acompte de 50% est obligatoire pour réserver votre séjour.
- Aucun remboursement, report ou avoir en cas de départ anticipé de la part du pêcheur et/ou accompagnant ne sera effectué quelqu' en soit la raison
- Une caution de 100€ vous sera demandé à l'arrivée, elle ne sera pas encaissée et vous sera rendu à votre départ après vérification de la propreté du poste et restitution de la clé des portails d'accès.

## **Arrivée sur le site : Désinfection du matériel**

**Une fois réservé et les remorques pleines à craquer, votre séjour débute par l'arrivée à l'accueil !**

**Avant l'installation sur les postes :**

**Nous sommes sur un plan d'eau ayant des souches très anciennes de poissons, nul pêcheur n'ignore qu'il y a désormais beaucoup de maladies qui peuvent être dévastatrices. Nous avons fait le choix de protéger notre cheptel et donc la première chose obligatoire que vous**

**ferez sur le site, c'est la désinfection de tout le matériel en contact avec de l'eau :**

- **Tapis de réception,**
- **Epuiette,**
- **Sac de pesée/conservation,**
- **Bottes,**
- **Etc.**

**Ainsi que votre embarcation et/ou bateau amorceur.**

**Cette désinfection se fera à l'accueil avec des produits adaptés qui n'endommagent pas le matériel.**

**La pêche de nuit s'adresse uniquement aux espèces carpes & esturgeons, avec remise à l'eau immédiate de l'intégralité des prises avec les précautions d'usage nécessaires à la survie des poissons (cf. Paragraphe « Manipulation et bien être des poissons, séances Photos » ci-dessous).**

## Installation sur poste :

Une fois tout ceci fait, c'est parti pour l'installation sur les postes :

### Ce qui est obligatoire :

- Le gilet de sauvetage est obligatoire dès que l'on monte sur une embarcation quelqu' elle soit.
- Ramasser ces déchets dans un contenant approprié qui vous rapporterez chez vous.
- Les **clients mineurs** pêcheurs (Personne de moins de 18 ans) doivent être accompagnés par un adulte pour toute la durée du séjour. Dans le cas contraire, une décharge écrite et signée des parents ou du tuteur légal sera réclamée avant toute installation sur le poste de pêche. **Nous tenons à être informé de la situation au moment de la réservation.**
- Les accompagnateurs sont limités à deux par pêcheur et sont sous son entière responsabilité. Leur présence doit nous être signalée et ils devront se présenter à l'accueil avant de vous rejoindre sur les postes. (Soumis à autorisation). Ils devront prendre connaissance du règlement du site, le signer et le respecter.
- Le domaine est un endroit calme et paisible, le volume des appareils musicaux, des éclairages et des détecteurs de touche ne devra pas dépasser la limite de votre poste.
- Pour les fumeurs, les mégots doivent être ramassés dans un récipient adapté. Aucun mégot ne doit être jeté au sol ou dans l'eau.

- Lorsque les lignes sont pêchantes le pêcheur doit être sur le Poste.
- Vous devez être détenteur d'une Assurance responsabilité civile

### Ce qui est autorisé :

- Nos amis les chiens sont autorisés. Ils devront rester sous votre surveillance constante et rester sur le poste du pêcheur. (Les excréments doivent être ramassés). Nous nous réservons le droit de vous demander d'attacher votre chien voir de l'exclure si celui-ci manifeste un comportement dangereux ou agressif.
- Les barbecues sur pieds sont tolérés dans l'enceinte de l'étang (A condition que les conditions climatiques au moment de leur utilisation ne constituent pas un risque d'incendie risquant de se propager à l'environnement), et les cendres seront rapportées avec vos déchets.
- Les bateaux pneumatiques sont autorisés.
- Les moteurs électriques sur les embarcations.
- Les visiteurs sont autorisés, dès 9h, sous réserve d'acceptation par le garde. Ils devront se présenter à l'accueil et devront laisser leur véhicule sur le parking. Ils devront impérativement quitter le site à 19 h en semaine avec une tolérance le week-end pour 21h au plus tard.

## Ce qui est interdit :

- Les feux au sol sont strictement interdits.
- La chasse, le piégeage, la cueillette de champignons, le ramassage des écrevisses et la baignade sont strictement interdits.
- Interdiction stricte de se laver, de laver votre vaisselle ou de déféquer dans le lac ou la nature. (Des toilettes sont à votre disposition)
- Interdiction de couper des arbres arbustes ou végétaux ou de détériorer les berges. Si vous êtes gêné par un obstacle ou autre, merci de prévenir le garde qui prendra éventuellement les mesures nécessaires.
- Les moteurs thermiques sur les embarcations.
- **Il est strictement interdit de pêcher dans la zone de réserve matérialisée par des bouées sous peine d'exclusion immédiate et sans remboursement.**
- **Visite, sortie et circulation interdites de 19h en semaine et 21h le week-end à 9h du matin, sous peine d'exclusion immédiate.**

Tous les détritiques que vous aurez au préalable mis en sac(s) doivent être ramassés et ramenés à votre domicile. Ne pas laisser mégots de cigarettes, capsules métalliques et autres déchets sur le poste. Ce dernier sera inspecté avant votre départ.

Des WC « nature » sont mis à votre disposition autour de l'étang et vous serons indiqué sur le plan remis à votre arrivée à l'accueil.

## Concernant vos véhicules et la circulation au sein du site :

- La vitesse sur le chemin d'accès au parking est limitée à 20km/h
- La circulation est autorisée de 9h à 19h hormis sur les postes de pêche une fois l'installation faite.
- Tous les véhicules doivent être garés sur le parking prévu à cet effet. Aucune voiture ne sera autorisée à stationner sur les postes une fois la dépose du matériel effectuée.
- Le parking ainsi que tout le site sont sous vidéo surveillance 24h/24h, et une surveillance accrue est effectuée.

L'installation sur les postes non accessibles en voiture se fera en embarcation et à la demande, nous pourrons convoyer vos affaires sans suppléments tarifaires.

## Amorçage :

**Bon maintenant, il faut choisir votre pêche et aussi vos plats les plus goutus pour attirer vos hôtes :**

En période de fortes chaleurs, la quantité d'amorçage pourra être limitée sur décision du gestionnaire ou des gardes du site. **Votre amorçage devra toujours être raisonné peu importe la saison.**

## Ce qui est autorisé :

- Seuls les amorçages à base de farines, bouillettes, graines, pellets, particules sont autorisés. Asticots, vers de vase, vers de terre autorisé.
- Toutes les graines doivent être cuites. (Graines d'arachides interdites).
- En cas d'utilisation de sbomb, ceux-ci devront être équipés de mousses flottantes afin qu'ils ne finissent pas au fond de l'eau.

## Ce qui est interdit :

- L'amorçage au sang, aux morceaux de viandes ou de poissons, aux fruits ou légumes ou toute autre type d'amorces est formellement interdit. (Se référer à la liste d'amorces autorisées).
- Drones interdits
- **Il est strictement interdit de jeter dans l'étang ou sur les berges avant le départ, les surplus d'appât périmés ou non utilisés.**

## Spécificité pêche Carpes / Esturgeons 100% NO KILL :

**L'heure de la prise de poste est fixée à partir de 13h  
L'heure de départ est fixée de 10h à 11h30 impérativement.**

## Ce qui est obligatoire :

- Nylon diamètre maximum 35/100 et minium 28/100
- Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé obligatoire
- Un tapis de réception individuel et de grande taille est obligatoire (La longueur minimale acceptée du tapis de réception (toujours mouillé) est de 1,20m), ainsi qu'une grande épuisette à maille fine avec une ouverture minimale de 90 cm destinée à la pêche de la carpe, et d'un petit récipient type seau afin de pouvoir mouiller le tapis mais aussi le poisson.

- Toute manipulation de poisson entre le lac et le tapis doit se faire **AVEC** le sac de pesée ou conservation à armatures rigides et non dans les bras.
- Il est obligatoire d'être en possession d'un produit cicatrisant destiné et uniquement pour les poissons. (Bétadine strictement interdite)
- Les distances de pêches sont limitées à 120mètres maximum
- Le sac de pesée et/ou conservation doit être à ARMATURES RIGIDES.
- Chaque pêcheur doit respecter les distances ainsi que la zone de pêche associée à son poste. Tout manquement occasionnera une exclusion immédiate sans remboursement.
- Aucune esche sur un hameçon carpe en direct, pêche obligatoire sur cheveux. Toutes les esches végétales et synthétiques sont autorisées sur cheveux.
- Vous devez être détenteur d'une Assurance responsabilité civile
- **Votre amorçage doit être raisonné**
- **LES PHOTOS DE CARPES DE PLUS DE 20KG DEVRONT SE FAIRE DANS L'EAU.**
- **Lorsque les lignes sont pêchantes le pêcheur doit être sur le Poste.**

## **Ce qui est autorisé :**

- Seuls les hameçons simples sont autorisés. Taille 2 maximum et un seul part ligne
- Les bateaux radiocommandés sont autorisés.
- Les bateaux pneumatiques sont autorisés mais sous votre entière responsabilité.
- Echosondeur Autorisé

- Les abris et tentes de pêche seront de couleur discrète (camouflage, marron brun, vert). Barnum ou bâche de couleur discrètes tolérés.

## **Ce qui est interdit :**

- Tresse strictement interdite que ce soit en tête d'arracher, corps de ligne tête de ligne et bas de ligne.
- Les montages ne permettant pas au plomb d'être libéré immédiatement en cas de casse sont interdits.
- L'utilisation de l'épuisette est interdite pour les esturgeons. (Ils doivent être manipulés uniquement par la queue). Ils sont fragiles et demande le plus grand soin. Ils ne devront pas quitter la surface de l'eau. Pesée et Photos obligatoirement dans l'eau.
- Les hameçons de 8 et plus petits strictement interdits pour la pêche de la carpe.
- Esches animales interdites, sauf asticots et vers.
- Il est strictement interdit de poser une plateforme pour la pêche à la frappe
- **Il est strictement interdit de pêcher dans la zone de réserve matérialisée par des bouées sous peine d'exclusion immédiate et sans remboursement.**

**Les responsables du site se réservent la possibilité de contrôler ponctuellement les montages en faisant relever une ou plusieurs lignes.**

## Spécificité pêche au Coup/Feeder/ A l'anglaise 100% NO KILL :

### Ce qui est obligatoire :

- Réservation journalière obligatoire
- Bourriche anglaise à mailles fines obligatoire
- Amorçage raisonné
- Epuisette maille fine
- Dégorgeoir
- Une distance minimum de 50m avec les autres pêcheurs doit être respectée
- Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé
- Assurance responsabilité civile

### Ce qui est autorisé :

- 2 cannes par pêcheur maximum
- Autorisé du bord
- De circuler autour de l'étang sur les postes non pris et sans gêne pour les autres pêcheurs.
- Hameçon taille 14 maximum

### Ce qui est interdit :

- Il est strictement interdit maintenir les poissons dans des seaux ou autres récipients
- Bourriche acier
- La pêche à la traine, en harponnant le poisson, au filet ou à l'aide de ligne de fond est interdite. Tout manquement entrainera une exclusion immédiate sans remboursement.

**Les responsables du site se réservent la possibilité de contrôler ponctuellement les montages en faisant relever une ou plusieurs lignes.**

# Spécificité pêche aux Carnassiers

## 100% NO KILL :

### Ce qui est obligatoire :

- Réserve journalière obligatoire
- Epuisette maille fine
- Dégorgeoir
- Une distance minimum de 50m avec les autres pêcheurs doit être respectée
- Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé
- Assurance responsabilité civile
- Les poissons capturés doivent être remis à l'eau au même endroit.

### Ce qui est autorisé :

- 2 cannes par pêcheur maximum
- Autorisé du bord ou sur une embarcation avec gilet de sauvetage obligatoire.
- L'écho sondeur
- Float tube
- De circuler autour de l'étang sur les postes non pris et sans gêne pour les autres pêcheurs.
- Les leurres silicone, bois, cuillères.

### Ce qui est interdit :

- Il est strictement interdit maintenir les poissons dans des seaux ou autres récipients
- La pêche à la traîne, en harponnant le poisson, au filet ou à l'aide de ligne de fond est interdite. Tout manquement entrainera une exclusion immédiate sans remboursement.
- Il est interdit de pêcher au mort manié, au vif ou toutes autres esches animales.
- **Les sacs de conservation sont STRICTEMENT interdits.**
- L'utilisation de la tresse nue est interdite en tête de ligne et en bas de ligne.

Des barques peuvent être louées pour une, deux ou trois personnes maximums avec gilets de sauvetage. Le pêcheur, propriétaire de son embarcation, est entièrement responsable sur l'eau de tout incident et dégage l'entière responsabilité d'ARVERNES DAMONA.

# Spécificité pêche Silure 100% NO KILL :

## Ce qui est obligatoire :

- Réservation journalière obligatoire
- Bâche ou tapis de réception adapté à la taille imposante de nos hôtes.
- Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé
- Assurance responsabilité civile
- Les poissons capturés (à l'exclusion des mandarins) inférieurs à 1m 50 devront être conservé (Encordage sans nœud coulant) et vous devrez avertir le garde qui viendra les récupérer pour les mettre dans un bassin spécial.

## Ce qui est autorisé :

- 2 cannes par pêcheur maximum
- Autorisé du bord ou sur une embarcation avec gilet de sauvetage obligatoire.
- L'écho sondeur
- Float tube
- De circuler autour de l'étang sur les postes non pris et sans gêne pour les autres pêcheurs.
- Les leurres silicone, bois, cuillères.

## Ce qui est interdit :

- La pêche à la traine, en harponnant le poisson, au filet ou à l'aide de ligne de fond est interdite. Tout manquement entrainera une exclusion immédiate sans remboursement.
- Il est interdit de pêcher au mort manié, au vif ou toutes autres esches animales.
- L'utilisation de la tresse nue est interdite en tête de ligne et en bas de ligne.
- Il est strictement interdit de trainer le silure au sol.

**Les responsables du site se réservent la possibilité de contrôler ponctuellement les montages en faisant relever une ou plusieurs lignes.**

## Manipulation et bien être des poissons, séances Photos :

**Ah ça y est !! Vous avez eu la visite de votre ami à écaille ! Il est temps de prendre soin de lui et surtout de le ménager lors de votre photo souvenir.**

Afin d'éviter le vol et assurer un suivi de la santé du Cheptel, les poissons sont munis de micro-puces électroniques.

### Ce qui est obligatoire :

- Toutes les photos doivent se faire à genoux au-dessus du tapis du réception ou dans l'eau.
- Les photos de poisson de plus de 20 kg devront se faire dans l'eau
- Le poisson devra toujours être humidifié en permanence et remise à l'eau rapidement dans les meilleures conditions.
- Les enfants en bas âge devront être accompagné pour les poissons les plus imposants afin de ne pas blesser le poisson.

### Ce qui est interdit :

- Toute mutilation volontaire d'un poisson entrainera l'exclusion immédiate du pêcheur. Des poursuites pénales en cas de vol ou de mutilation de carpes seront diligentées.
- Manipuler un poisson debout

- Tenir un poisson avec un chiffon ou autre linge. (Son mucus est sa protection. Un linge enlève son mucus et l'affaiblit.

En somme vous devez prendre soin de nos amis à écailles, peu importe leur taille et leurs espèces. Tout manquement ou attitude contraire sera sévère puni.

**Voilà ! On a fini de vous embêter mais il fallait que nous précisions tous ces points pour que votre expérience soit sereine et protéger nos hôtes aquatiques et terrestres. Bon séjour parmi nous !**

# Document à remettre signé à votre arrivée sur site

## Acceptation du règlement :

Je reconnais avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR de « ARVERNE DAMONA Etang des Vaures » et je m'engage à le respecter.

Ma venue à ARVERNE DAMONA et mon paiement confirment mon entière adhésion aux termes du règlement intérieur et pêche.

Le non-respect caractérisé d'un des points du règlement implique l'exclusion immédiate, définitive et sans remboursement du contrevenant en sus des sanctions prévues par la loi.

Arvernes Damona se décharge de toutes responsabilités concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de votre séjour.

En cas de contestation, c'est la version française du règlement qui fait foi.

Prénom :

Nom :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

## Droits à l'image :

J'accepte que je puisse être photographié dans le but d'un usage commercial dans le respect des textes de lois en vigueur concernant le droit à l'image par la SAS Arvernes Damona, mais aussi éventuellement pour être publié ou diffusé sur le site internet de l'entreprise, ou encore sur la page officielle Facebook ; Instagram et YouTube. **En cas de refus, je devrais obligatoirement le signaler au propriétaire impérativement à l'arrivée. Les enfants seront floutés afin de les protéger.**

Prénom :

Nom :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :